

### Compte rendu

---

En réponse à notre déclaration liminaire, Monsieur Déal président de Cap apporte les éléments suivants :

#### Sur le prélèvement à la source :

Le Président indique que l'administration a déjà communiqué par messagerie. Une information papier sera également diffusée afin que chacun soit réellement informé. Le bulletin de paye du mois d'octobre mentionnera pour info le montant que les services des impôts prélèveront réellement à compter de janvier 2019.

#### Sur le volet RH :

Le Président confirme que l'examen professionnel pour passer de C en B sera bien ouvert en 2019.

Bilan sur les recrutements des adjointes administratifs au titre de 2018 : Le recrutement « sans concours » 2017 sera effectivement appelé encore une fois. Monsieur Déal indique que 150 à 200 agents seront convoqués après la CAP de mobilité d'octobre 2018.

Pour le recrutement avec concours 2018 sur les 345 postes offerts 305 nouveaux collègues ont choisi un poste, la liste complémentaire ayant déjà été appelée, il reste encore 40 postes non pourvus...

#### Le projet de recrutement 2019 :

Un nouveau recrutement « sans concours » aura lieu pour l'ouverture de 500 postes et mettra fin au recrutement 2017. Un recrutement avec concours sera également ouvert pour 300 à 350 postes.

#### Sur le RIFSEEP :

Le Président reconnaît que toutes les notifications des postes ne sont pas encore réalisées.

Le programme de réunion avec les organisations syndicales est toujours d'actualité et se déroulera d'ici la fin d'année ou début 2019. **L'UNSa Justice** demande qu'un bilan soit réalisé.

L'administration ne semble pas envisager dans quel désarroi sont les fonctionnaires ni comprendre que les services RH de proximité sont déjà submergés de travail pour répondre aux différentes

sollicitations. Pour l'**UNSa Justice**, une solution urgente doit être trouvée.

### Sur les évaluations :

Le Président reconnaît qu'à ce jour que plus de 60 % des évaluations ne sont pas entrées sur le logiciel Harmonie...il indique qu'aucune CAP d'avancement ne sera programmée tant que toutes les évaluations ne seront pas finalisées.

**L'UNSa Justice** dénonce cette prise d'otage des catégories « C » administratifs. Comment simplement imaginer que des milliers de fonctionnaires fassent les frais de ces retards ? Les conséquences financières sont bien trop importantes pour tous les adjoints qui attendent leur promotion. Les conséquences sont encore plus importantes pour les fonctionnaires qui partent à la retraite.

Il est urgent que l'administration se saisisse de ce problème !

---

**Sous réserve de modification le planning prévisionnel des CAP pourrait être le suivant : du 30 janvier au 01 février 2019** (situations individuelles/avancement 2019 sous réserve) **du 17 au 22 juin** (mobilité) **du 26 au 28 septembre** (Avancement 2020) **du 9 au 13 décembre** (mobilité)

---

Paris, le 20 septembre 2018  
Les élus UNSa Justice à la CAP

